

COLLECTIF LAIQUE NATIONAL

Les contradictions du programme FN avec les actes

25 avril 2017

« On ne peut appeler laïcité une idéologie qui privilégie le catholicisme et discrimine l'islam au nom d'une tradition nationale. En adoptant une telle attitude, le Front national renoue avec l'ethnocentrisme colonialiste qui exalte l'Occident chrétien contre l'Orient musulman. »

« La référence à la laïcité, en l'occurrence, est une usurpation ... La laïcité est en effet un dispositif universaliste qui s'interdit de privilégier tout particularisme »

Henri Pena Ruiz, Dictionnaire amoureux de la laïcité, (p.466 – 467).

Le programme de Marine le Pen comporte 144 engagements, à rapprocher des 144 h qui auraient été nécessaires à la création du monde. C'est une thèse créationniste qui se dessine tel un message subliminal, une façon de communiquer que l'on retrouve - ce n'est sans doute pas un hasard- chez les adeptes de la théorie du complot.

Proposition de création d'un grand ministère intégrant l'intérieur, l'immigration et la laïcité :

Une conception de la laïcité comme un principe de répression et non comme un principe de liberté, d'égalité et d'émancipation. L'immigration est ainsi « prise en tenaille » entre répression et interdits prétendument laïques. C'est un dévoiement de la laïcité.

Récupération des circulaires de Jean Zay par le FN

Marine Le Pen cherche à récupérer l'ancien ministre de l'Instruction Publique assassiné par la milice du gouvernement de Vichy dont le FN est l'héritier aujourd'hui.

« Elle a osé... » **Marine Le Pen et la circulaire de Jean Zay**

dimanche 19 février 2017, par Hélène Mouchard-Zay

Après avoir rapté avec cynisme le concept de laïcité pour en faire une machine de guerre contre les musulmans, voilà que Marine le Pen, dans son programme, ose invoquer le nom de Jean Zay, citant une phrase de la circulaire signée par lui en 1936, qui interdit tout signe politique dans les établissements scolaires.

Mais sait-elle pourquoi Jean Zay réaffirme avec force dans cette circulaire le devoir de laïcité dans les établissements scolaires ? Ceux en effet qui, dans les années 30, menacent la laïcité, ce sont essentiellement les ligues

d'extrême-droite qui, pour détruire la République, maintiennent l'agitation dans les établissements scolaires et cherchent à y introduire leur propagande, par toutes sortes de ruses : tracts, recruteurs, enrôlement, etc . C'est contre les menées de ces ligues que Jean Zay veut protéger les enfants, et par la protection de la loi. L'année suivante, il rappelle que l'interdiction vaut aussi pour les propagandes confessionnelles. : 'Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements...'

Loin de prôner une « neutralité » qu'invoque M. Le Pen, Jean Zay appelle les enseignants à la mobilisation pour la défense de la République et les valeurs qui la fondent. S'il refuse tout militantisme politique, idéologique ou religieux dans l'école, c'est au nom des valeurs qui fondent la République et que combat au contraire M. le Pen : il veut une école qui apprenne à juger par soi-même et non à applaudir des hommes – ou des femmes – providentiel(le)s. Il veut une République ouverte, fraternelle, solidaire, qui n'exclut personne en raison de ses origines ou de sa religion, et dont le fondement est une école qui accueille tous les enfants, quels qu'ils soient, et qui tente de les ouvrir au monde.

En 1940, c'est cette même extrême-droite qui accueille comme une 'divine surprise' (Maurras) l'accession au pouvoir, grâce à la victoire de l'Allemagne, de Pétain et de ce régime qui va s'empresse de mettre à mort la République, avant d'engager les persécutions contre ceux qu'il désigne comme 'l'anti-France'. Ses journaux, en particulier *Gringoire* et *Je Suis Partout*, ne cessent pendant toute l'occupation d'alimenter la haine contre les juifs et les résistants et Jean Zay, depuis toujours détesté par l'extrême-droite, continue à être l'une de leurs cibles principales. La milice s'engage activement dans cette chasse à mort contre les juifs et les résistants. Cette même milice qui assassina Jean Zay en 1944...

Le FN est l'héritier historique de cette extrême-droite française, maurassienne et pétainiste. Il ne s'en est jamais démarqué, et chacun peut constater l'inspiration maurassienne des idées qu'il développe.

Hélène Mouchard-Zay est la fille de Jean Zay. Ce texte a été diffusé sur le site de Tony Ben Lahoucine

Les propositions du programme de Marine Le Pen en lien avec la laïcité

<p>7 - Garantir la liberté d'expression et les libertés numériques par leur inscription dans les libertés fondamentales protégées par la Constitution, tout en renforçant la lutte contre le cyber-djihadisme et la pédo-criminalité. En parallèle, simplifier pour ceux qui en sont victimes les procédures visant à faire reconnaître la diffamation ou l'injure.</p>

Le délit de blasphème n'est pas loin.

Marine Le Pen dans sa réponse à Charlie hebdo a montré qu'elle n'était absolument pas intéressée à la liberté d'expression puisqu'elle ignore que le

délict de blasphème a été abrogé en Alsace et en Moselle : «... Je me félicite que la Chancellerie ait récemment précisé que le délict de blasphème ne peut plus être appliqué en Alsace-Moselle. Il convient cependant d'aller au bout du processus, et que le législateur abroge expressément le « délict de blasphème » du droit local ». Charlie hebdo, n° 1290, avril 2017

8 - Défendre les droits des femmes: lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ; mettre en place un plan national pour l'égalité salariale femme/homme et lutter contre la précarité professionnelle et sociale.

Cette proposition associe la défense (et non la promotion) des droits des femmes et la lutte contre l'islamisme, c'est faire d'une pierre deux coups : associer les sexistes aux barbus (et seulement à eux), et limiter les droits des femmes à la possibilité de sortir sans voile.

Des actes qui contredisent la proposition 8 :

- Le FN s'est opposé au délict d'entrave à l'IVG voté à l'Assemblée nationale.

Extrait Famille chrétienne : Marine Le Pen : « Certains catholiques aiment se faire peur »

ARTICLE | 08/03/2017 | Par Pierre Jova, Antoine Pasquier et Samuel Pruvot

... je suis opposée à la dernière loi sur le « délict d'entrave numérique ». Le gouvernement a créé les conditions d'un effondrement de la liberté d'expression.

- Marie Le Pen ne s'est pas élevée contre la dépénalisation des violences contre les femmes par Poutine
- Vote négatif de Marine Le Pen au Parlement européen contre un rapport sur l'égalité des traitements des maladies mentales, en refusant de reconnaître que l'imposition de genre génère des pathologies chez les femmes.

Explication du vote sur le site de MLP :

[Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la santé mentale et la recherche clinique \(A8-0380/2016 - Beatriz Becerra Basterrechea\)](#) Date : 14-02-2017

J'ai voté contre le rapport sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la santé mentale et la recherche clinique. Ce rapport prétend s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé mentale. Le constat est fait qu'en nos

temps troublés de crise économique les cas de maladies mentales telles que la dépression, le trouble bipolaire, la schizophrénie, l'anxiété et la démence vont croissants. En sachant que les femmes sont plus touchées par la crise que les hommes il est alors évident pour le rapporteur que les femmes sont plus sujettes aux maladies mentales.

Le rapport compte certains points positifs. Il veut lutter contre la dépression et l'isolement chez les femmes âgées. Il constate la diminution très dangereuse du nombre de sages-femmes ou de médecins obstétriciens.

Cependant, le texte fait preuve d'un politiquement correct assez épouvantable. Les maladies mentales chez les jeunes filles, par exemple, seraient la conséquence des « stéréotypes de genre ». L'imposition des rôles traditionnels serait dangereuse pour les femmes et les pousserait au suicide. Les cancers du sein ou de l'utérus, déplore-t-on, frapperaient avant tout voire exclusivement les femmes...

- Vote négatif au Parlement européen sur le rapport sur les priorités de la commission sur la condition féminine. Refus de reconnaître les « lubies féministes ». Une fois de plus, MLP entame le couplet de la "théorie du genre", une théorie qui s'est propagée comme une rumeur dans les banlieues ET dans les beaux quartiers. Cette "théorie du genre" n'existe pourtant que dans les fantasmes des fanatiques qui ont protesté contre le mariage pour tous. En revanche, il existe bien une histoire avec un grand H "genrée". Beaucoup de grandes universités proposent depuis une dizaine d'années des masters spécialisés sur les questions de genre.

Explication du vote au Parlement européen sur le site de MLP :

[Priorités pour la soixante-et-unième session de la commission de la condition de la femme des Nations unies \(A8-0018/2017 - Constance Le Grip, Maria Arena\)](#) Date : 14-02-2017

J'ai voté contre le rapport sur les priorités pour la soixante-et-unième session de la commission de la condition de la femme des Nations unies. Il y a plusieurs points positifs dans ce texte. Ce rapport part d'un bon projet, visant à protéger les femmes des violences dont elles peuvent être victimes, à protéger les femmes les plus démunies, et à appliquer le principe du salaire égal pour un travail égal. Cependant il est dévoyé très rapidement par une majorité de députés qui eux appliquent à ces thèmes des idéologies et des lubies féministes, celles du « genre » et d'une minorité définie par sa pratique sexuelle, celle de la discrimination positive dans tous les domaines de la société pour une égalité factice, celle de l'accueil prioritaire et inconditionnel de femmes migrantes, et d'autres encore.

- Le FN s'est opposé au droit à l'IVG. L'eurodéputé Aymeric Chauprade, FN à l'époque a déclaré que c'était une « arme de destruction massive de la démographie européenne. » BFMTV, 13 mars 2015
- Au Parlement européen, le FN a voté contre l'article 21 du rapport URTASUN 0046/2017 sur de nombreux points :

§ 31 Lutte contre la violence contre les femmes	contre
§ 38 Discrimination FLGBT	contre
§ 22 Egalité de salaires entre Hommes et femmes	contre
§ 48 Droit à l'avortement si la vie de la femme est en danger	abstention
§ 46 droit à l'accès à la contraception et avortement	pour

10. Assurer le respect de la liberté d'association dans les seules limites exigées par l'ordre public et soutenir les petites structures associatives culturelles, sportives, humanitaires, sociales, éducatives, etc., qui animent la vie de nos territoires. Instaurer une véritable liberté syndicale par la suppression du monopole de représentativité et moraliser la vie syndicale par un contrôle public du financement des syndicats.

On connaît la lutte sans merci que le FN fait aux associations politiques au niveau régional et municipal. Cela fait partie de sa stratégie de destruction de la démocratie locale, déjà mise à mal dans les régions passées sous contrôle de la droite LR comme en Rhône-Alpes.

Des actes qui contredisent la proposition 10.

Les municipalités frontistes de Hayange et Hénin Beaumont luttent contre le Secours populaire et l'expulsent de leurs locaux.

L'Obs : Sébastien Billard 01/11/2016

Le secours Populaire association est menacé d'expulsion par la municipalité frontiste d'Hénin-Beaumont.

Après la mairie FN de Hayange, c'est au tour de celle d'Hénin-Beaumont de ferrailer contre le Secours Populaire. Selon "La Voix du Nord", en fin de semaine dernière, la majorité frontiste de la ville a prévenu le Secours Populaire 62 qu'elle récupérerait ce lundi matin la permanence d'accueil et de solidarité de l'association, qui ne bénéficie que d'un bail temporaire.

Le 1er juin dernier, la municipalité avait déjà envisagé de reprendre ce local, une reprise en main à l'époque motivée par des travaux de voirie à proximité qui allait nécessiter la destruction du bâtiment. L'association avait finalement bénéficié d'un sursis d'un mois, prolongé jusqu'au 31 octobre.

Si le tracé de bus nécessitant ces travaux de voirie a finalement été modifié, la destruction du local reste à l'ordre du jour et la municipalité est donc toujours décidée à expulser l'association. Aucune solution alternative n'a toutefois été proposée à l'association. [...]

"Une stratégie d'intimidation"

Si aucun membre de la municipalité ne s'est finalement présenté au local pour en reprendre les clés ce lundi matin, cette menace d'expulsion s'inscrit dans "une stratégie d'intimidation continue", selon Marine Tondelier, élue d'opposition à Hénin-Beaumont (EELV), présente ce matin :

"La municipalité FN utilise la technique 'du fond de court' : elle lance des balles dans tous les sens, ce qui oblige l'opposition à courir après sans relâche, comme ce matin. C'est un jeu de dupes. Ils ne lâcheront pas."

En 2014, la municipalité FN avait déjà privé de local une autre association, la Ligue des droits de l'homme (LDH), obligeant celle-ci à s'exiler dans la ville voisine de Noyelles-Godault. [...]

Les **associations féministes ou de défense des lesbiennes sont taxées de communautarisme** » (dans la novlangue frontiste, **l'universalisme est un communautarisme, Orwell est à la mode**). Pourtant, nombre de luttes de première importance, comme celle contre les violences, sont prises en charge par le monde associatif. Le Planning Familial a régulièrement été visé par les dirigeants frontistes. A l'automne 2015, Marion Maréchal-Le Pen, catholique traditionaliste, annonce qu'elle supprimera les subventions régionales au Planning Familial (et aux associations LGBT) en cas de victoire du FN en région PACA, dénonçant la supposée « banalisation de l'avortement » par le Planning, lors d'un raout de la Manif pour tous.

11. Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat.

Un encouragement à l'école privée, majoritairement catholique, sans aucune mesure pour l'école publique. La « garantie » reprise ici, est une vieille marotte de l'extrême droite, reprenant une revendication des tenants de « l'école libre » : si Marine le Pen va, en surface, moins loin que son père, cette proposition ressemble « bizarrement » au vieux programme frontiste.

À Béziers, Robert Ménard encourage l'ouverture d'une école « espérances banlieues » dont on sait qu'elles sont animées par des mouvements catholiques traditionalistes. « En effet, la fondation pour l'école est dirigée par Anne Coffinier, présenté comme la nouvelle égérie de la manif pour tous ». Midi-Libre, 7 mars 2017

30. Fermer toutes les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l'Intérieur et interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel. **Interdire tout financement public (État, collectivités territoriales...) des lieux de culte et des activités culturelles.**

Pas un mot des financements des églises, tandis que dans le même temps, Marine Le Pen déclare à Famille chrétienne que nous avons des racines chrétiennes qui ont été

« laïcisées ». Elle reste donc bien dans la lignée de la France chrétienne et non de la France laïque.

Des actes qui contredisent la proposition 30

Lorsque le Sénat a débattu d'une Proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire les principes fondamentaux de la loi du 9 décembre 1905 à l'article 1er de la Constitution, (13 février 2016), donc à interdire tout financement des cultes, les 2 sénateurs FN n'ont participé ni aux travaux de la commission, ni au débat, montrant ainsi que ce sujet n'a pas l'importance que le programme leur donne

95. Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscrire dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté. » Rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail.

Proposition trompe-l'œil, car la non reconnaissance des communautés est déjà inscrite à l'art. 1^{er} de la Constitution proclamant le caractère « indivisible » de la République. La seule mesure nécessaire à la laïcité serait l'inscription dans la Constitution des art. 1 et 2 de la loi du 9 décembre 1905.

Le principe de laïcité s'applique seulement dans la sphère des collectivités et services publics, et seulement pour ces services et leurs agents. Il ne concerne pas l'espace public (la rue, les magasins, les plages, etc.), domaine des libertés publiques qui s'exercent dans les limites de l'ordre public. MLP prétend éradiquer toute expression religieuse ou convictionnelle de l'espace public : c'est une mesure liberticide, attentatoire aux droits et libertés individuels et collectifs, sans même la justification du maintien de l'ordre public.

Cette mesure ferait d'ailleurs condamner la France par la Cour européenne des droits de l'Homme. En effet, l'art 9-2 de la Convention européenne des droits de l'homme, *Liberté de pensée, de conscience et de religion* n'autorise les restrictions à la liberté d'expression de la religion ou des convictions que si « *prévues par la loi, [elles] constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.* »

Enfin, il y a confusion entre laïcité et neutralité. Le principe de laïcité de la sphère publique n'a pas à être inscrit dans le Code du travail, qui régit les rapports entre employeurs et salariés privés. En revanche, un principe de neutralité peut être inscrit dans le règlement intérieur d'une entreprise s'il est justifié par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise. La Cour de

Justice de l'Union Européenne vient de l'admettre pour les rapports entre l'entreprise et ses clients.

Famille chrétienne : Marine Le Pen : « Certains catholiques aiment se faire peur »

ARTICLE | 08/03/2017 | Par Pierre Jova, Antoine Pasquier et Samuel Pruvot

Beaucoup de catholiques s'inquiètent de votre discours à propos de l'interdiction des signes religieux ostensibles dans l'espace public. Cela veut-il dire que demain les chemins de croix du Vendredi saint ou les processions de la Fête-Dieu seront hors la loi ?

Honnêtement, certains catholiques aiment se faire peur ! Je souhaite élargir à l'espace public la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école. Cette loi sur la laïcité n'a jamais concerné le personnel religieux : que ce soit les rabbins, les imams, les prêtres, etc. La laïcité n'a jamais interdit non plus les traditions religieuses, qui font l'objet de demandes d'autorisation auprès des pouvoirs publics, comme n'importe quelle manifestation. Je souhaite une laïcité renforcée, parce que je suis une pragmatique : aujourd'hui, la France est confrontée à la montée du fondamentalisme islamiste. Celui-ci se sert de l'argument de la liberté pour en réalité diffuser son idéologie. Moi, je regarde la France telle qu'elle est. Pour bloquer ce fondamentalisme islamiste, cela nécessite quelques sacrifices pour les autres religions, notamment pour nos compatriotes de confession juive, en renonçant au port de la kippa dans l'espace public.[...]

Les propos qui contredisent « l'attachement » à la laïcité du FN.

- La revendication des racines chrétiennes de la France à l'exclusion de toutes les autres est en fait une volonté de renouer avec une France chrétienne qui a existé bien avant la séparation des Églises et de l'État. Contrairement à ce que dit MLP, la laïcité s'applique dans les pays où le catholicisme est très présent en raison même du poids excessif que le clergé catholique fait peser sur les sociétés et non parce que la laïcité « découle » de la chrétienté.
- Le FN fait une fixation sur le « danger de l'islam », mais ne mentionne jamais les tentatives des autres religions d'obtenir des financements publics

Famille chrétienne : Marine Le Pen : « Certains catholiques aiment se faire peur »

ARTICLE | 08/03/2017 | Par Pierre Jova, Antoine Pasquier et Samuel Pruvot

Vous êtes récemment allée au Mont Saint-Michel. Vous avez évoqué l'héritage civilisationnel de la France. Quelle place donnez-vous au christianisme dans cet héritage ?

Dans mon projet, je prévois une révision constitutionnelle dans laquelle j'introduirai la défense et la promotion de notre héritage historique et culturel. Dans cet héritage, les **racines chrétiennes** ont évidemment un poids important. Laïcisées par les Lumières, elles ont inspiré notre vision de l'homme, notre vision du monde, le libre arbitre auquel nous sommes si attachés, et qui nous fait rejeter le mariage forcé qui existe dans d'autres traditions. Elles nous ont inspiré la liberté de l'homme et le rejet de l'esclavage, qui existe encore dans d'autres pays. L'égalité, également, qui nous fait rejeter ce qui peut exister dans d'autres religions, comme les castes. Tout cet héritage se diffuse au quotidien dans nos monuments, notre patrimoine, notre calendrier... Les racines chrétiennes sont une évidence, et ne sont pas seulement un héritage du passé. Elles déterminent encore beaucoup l'identité de la France et sa vision des rapports humains. Même la laïcité découle de ces racines, et c'est pour cela qu'elle s'applique avec beaucoup plus de facilité dans les pays où la religion chrétienne est dominante. [...]

- Affirmation de son opposition au mariage pour tous : elle n'admettrait qu'une union civile, différente du mariage pour les personnes LGBT.

Famille chrétienne : Marine Le Pen : « Certains catholiques aiment se faire peur »

08/03/2017 Par Pierre Jova, Antoine Pasquier et Samuel Pruvot (suite)

[...] Enfin, comme je l'ai toujours dit, je veux créer une union civile (Pacs amélioré) qui viendra remplacer les dispositions de la loi Taubira, afin que les couples de même sexe bénéficient de facilités patrimoniales.

Vous voulez interdire la PMA aux célibataires, mais voulez-vous également le faire pour les couples de femmes ?

La PMA restera réservée en cas de problème médical. Comprenez qu'un couple qui a un souci de fertilité doit pouvoir y avoir recours.

En revenant sur le « mariage pour tous » instauré par la loi Taubira, revenez-vous aussi sur la filiation ?

Je suis contre l'**adoption par les couples de même sexe**. Un enfant qui est adopté démarre avec un certain nombre de difficultés dans la vie, et donc il faut lui donner la chance de grandir avec un papa et une maman.